



HAL
open science

Transition(s) Juste(s) : continuité ou rupture avec le paradigme du développement durable ?

Yanis Rihi

► **To cite this version:**

Yanis Rihi. Transition(s) Juste(s) : continuité ou rupture avec le paradigme du développement durable ?. 2024. halshs-04774255

HAL Id: halshs-04774255

<https://shs.hal.science/halshs-04774255v1>

Preprint submitted on 14 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Transition(s) Juste(s) : continuité ou rupture avec le paradigme du développement durable ?

Yanis RIHI*

¹UMI SOURCE, Université Paris-Saclay, UVSQ, IRD

*yanis.rihi@universite-paris-saclay.fr

Résumé

Les transitions justes, apparues dans les années 1970 au sein des mouvements syndicalistes et environnementaux américains, occupent une place centrale dans les discussions sur la soutenabilité, tant aux Nords qu'aux Suds. Cet article procède à une analyse critique de la littérature existante sur le développement durable, mettant en lumière les lacunes ayant contribué au déclin de son intérêt ainsi que la construction et l'interconnexion des inégalités socio-environnementales, souvent négligées. Puis, en s'appuyant sur les publications académiques et institutionnelles, déclarations, instruments, accords et cadres législatifs nationaux et internationaux, il retrace l'émergence et la montée en puissance récente des transitions justes à travers une chronologie. L'article analyse ce tournant conceptuel des dix dernières années, du développement durable au cadre théorique des transitions justes, et interroge la soutenabilité de nos modèles de production, de consommation et de gouvernance. Enfin, il ouvre la voie à de nouvelles perspectives en termes d'économie politique alternative, intégrant conjointement les enjeux de justice sociale, environnementale et climatique.

Mots clés : Transition(s) juste(s), Développement durable, Soutenabilité, Inégalités, Justice sociale, Justice environnementale, Justice climatique

Codes JEL : Q01, Q3, Q5, D6, P28

INTRODUCTION

L'élan autour des transitions justes prend de l'ampleur depuis quelques années, comme en témoigne son inclusion dans des déclarations et des accords internationaux et européens récents tels que l'Accord de Paris (2015), le Pacte Vert pour l'Europe (2019), ou la « déclaration sur la transition internationale juste » de la 26^{ème} Conférence des Parties (COP). Apparue aux États-Unis au tournant des années 1970 comme une réponse syndicale face aux régulations environnementales menaçant certains emplois, la transition juste apparaît aujourd'hui comme une nouvelle grille de lecture des défis multidimensionnels liés à la transition vers des économies décarbonées.

À la lumière des défis écologiques pressants et du creusement des inégalités, le début du XXI^{ème} est marqué par un renouvellement des débats autour du paradigme de développement durable, aux Nordes comme dans les Suds. Des études interdisciplinaires récentes soulignent la difficulté d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 sans résoudre les inégalités économiques et sociales croissantes (Chancel, 2022), ni remettre en cause les modes de développement. Les travaux se multiplient, au sein des pays et entre eux, pour démontrer que les groupes sociaux les plus défavorisés sur le plan économique et social sont plus vulnérables à divers impacts écologiques et climatiques, mais également aux conséquences sociales des politiques environnementales (Cornut et al., 2007; Crosemarie, 2015; Larrère, 2009; Éloi Laurent, 2023).

Dans ce contexte, la transition juste se présente de plus en plus comme un instrument essentiel à la réussite et l'acceptabilité sociale des politiques publiques répondant à ces défis. Se pose alors la question de savoir si ce nouveau cadre conceptuel ne tend pas à remplacer une vision du développement durable ayant montré ses limites. Pour un nombre croissant d'auteurs, d'acteurs institutionnels et de membres de la société civile, elle s'avère une alternative prometteuse pour repenser un développement « soutenable », capable d'intégrer les impératifs et enjeux de justice de la double crise écologique et sociale. Toutefois, les significations qui lui sont associées varient selon les disciplines et les contextes politiques, institutionnels et académiques, allant d'une simple transition juste de la main-d'œuvre (Eisenberg, 2018), notamment dans le secteur des énergies fossiles, à une transition juste plus large des modèles économiques (Majekolagbe, 2023).

L'objectif de notre article est de dresser un panorama de ses multiples interprétations étant donnée sa récente montée en puissance institutionnelle. Quels sont les facteurs historiques et sociaux de cette institutionnalisation ? Quels sont ses usages contemporains ? Pour répondre à ces questions, nous proposons une structure en deux parties, ces dernières pouvant être lues dans un ordre différent.

La première section identifie les lacunes, tant conceptuelles qu'opérationnelles, du développement durable, y compris son manque de considération pour les inégalités multidimensionnelles, ayant conduit à un glissement progressif vers la traduction plus

littérale de « développement soutenable » puis vers l'usage récent de l'expression « transition juste ». Cette récente évolution illustre une volonté de dépasser la notion même de « développement », de plus en plus associée au postcolonialisme (Mbembe et al., 2022). Face au développement durable qui affirme la prééminence de la croissance économique et du progrès technique, la crise climatique, les situations d'injustices et les réalités sociales ont progressivement imposé la nécessité de changer de paradigme.

La deuxième section est un état des lieux du concept de transition juste. En mobilisant les textes institutionnels (accords, déclarations, rapports et projets) et la littérature académique, nous retraçons sa trajectoire au cours des cinq dernières décennies. Nous produisons, dans un premier temps, une chronologie autour de trois phases : (i) sa naissance au sein des milieux syndicalistes et écologistes américains (1970-1997), (ii) : sa diffusion au sein des débats internationaux sur le climat et le développement durable (1997-2013) et (iii) son institutionnalisation avec des déclinaisons en projets (depuis 2015). Dans un deuxième temps, nous dressons les contours de la nouvelle économie politique qui en découle et explorons les perspectives en termes de justice sociale, environnementale et climatique.

À travers ces différentes sections, nous montrerons que si les discours sur la transition juste diffèrent dans leur usage, ils peuvent aussi avoir des éléments en commun, notamment sur les conceptions de justice auxquelles elles font appel. Finalement, l'évolution, en apparence sémantique, du développement durable à la transition juste, reflète un tournant conceptuel bien plus profond remettant en question les modes de développement, de production, de consommation, mais aussi de gouvernance au travers de ses modalités de délibération ou d'expression démocratique.

Section 1. Repenser la soutenabilité multidimensionnelle par le concept de transition juste

Le développement durable est souvent présenté comme un ensemble de théories, politiques et pratiques qui traduit un paradigme économique libérale, privilégiant la croissance économique, la lutte contre la pauvreté et le progrès technique (Section 1.1.). Toutefois, les enjeux d'inégalités socio-environnementales, négligés tant sur le plan politique que scientifique, ont progressivement conduit à un désintérêt pour cette approche (Section 1.2.). L'idée d'un nouveau récit en matière de soutenabilité se manifeste par la montée en puissance progressive des transitions justes dans le champ académique, dont l'analyse économique est multiscalaire et transversale aux questions contemporaines sociales, environnementales et de justice (Section 1.3.).

1.1. De l'emphase sur la croissance économique dans la décision publique

La discipline économique est la science sociale qui a accordé le plus d'attention au concept de développement durable, lui attribuant progressivement une signification

normative (Vivien, 2007). Son intégration institutionnelle au tournant des années 1990 a ainsi coïncidé avec la résurgence des idées économiques libérales, mettant davantage l'accent sur la croissance économique, la lutte contre la pauvreté et le progrès technique (Aknin et al., 2002; Figuière et al., 2018). Le rapport Brundtland (1987) exprime d'ailleurs l'idée répandue chez la plupart des économistes de la période des Trente Glorieuses selon laquelle la priorité doit être accordée à la croissance économique, qui résoudra ensuite les questions sociales et environnementales¹. Cette perspective, enracinée dans les travaux de Simon Kuznets (1955), a profondément influencé la vision économique du développement. L'« hypothèse de la courbe de Kuznets », selon laquelle l'inégalité des revenus suit une forme en U inversé au cours du processus de développement a incité les pays à être patients et à ne pas surévaluer son coût social à court terme (Piketty, 2006), encourageant l'idée que la croissance économique et la réduction des inégalités vont de pair. L'extension des travaux de Kuznets au domaine environnemental par Grossman et Krueger (1991) a perpétué l'idée que la croissance économique pourrait résoudre à long terme les problèmes environnementaux. La « courbe de Kuznets environnementale » (CKE) (Panayotou, 1993), suggère une relation en forme de U inversé entre la pollution et le développement économique, impliquant une amélioration des conditions environnementales au-delà d'un certain seuil de croissance économique.

Ces thèses ont largement influencé les politiques publiques en légitimant les conséquences environnementales du développement, occultant ainsi les enjeux d'inégalités environnementales et suggérant que les plus pauvres se soucient moins de l'environnement que les riches. Ce paradigme, promouvant la croissance économique comme souhaitable et essentiellement illimitée, persiste encore aujourd'hui dans la politique environnementale, où parfois celle-ci « ne doit pas entraver la croissance et, dans la mesure du possible, [...] doit être préconisée parce qu'elle la stimulera » (Victor, 2018), comme le laisse sous-entendre le concept de croissance verte.

Ainsi, bien que le développement durable ait eu une portée globale, sa mise en œuvre se retrouve souvent déconnectée des réalités sociales et des multiples contextes historiques, socio-économiques et institutionnels propres à chaque territoire. Dans de nombreux cas, la politique environnementale est subordonnée à l'objectif de croissance économique, en particulier dans les Suds, ce qui rend son appropriation difficile (Aknin et al., 2002). Dans certains contextes, les objectifs humains, socio-économiques et environnementaux du développement durable s'avèrent incompatibles. Cette incompatibilité rend l'intégration supposément équilibrée des dimensions du développement durable complexe, pouvant parfois être source de concurrence et de conflits pour l'accès aux ressources, à la terre, à l'eau et aux matières premières.

1.2. De la négligence de la dimension socio-environnementale du développement

¹ Ceci est frappant dans le dernier ouvrage d'Amartya Sen (2022) qui relate les débats entre les économistes de cette période.

Malgré un approfondissement de la relation entre l'économie et l'environnement, notamment dans les domaines de l'économie de l'environnement et de l'économie écologique, la dimension socio-environnementale du développement a, elle, souvent été négligée dans l'analyse économique (Cornut et al., 2007; Éloi Laurent, 2023). La raison est à trouver dans l'émergence simultanée du concept d'environnement et des politiques environnementales dans les années 1970. Ces politiques ont principalement ciblé les aspects physiques et naturels de l'environnement (le climat, la végétation, la pollution, etc.), sans pour autant les associer aux composantes sociales auxquels ils renvoient, telles que les relations avec les sociétés vivant dans ces environnements, leur perception, leur utilisation et leur transformation. Ignorer les rapports sociaux a, par exemple, rendu pendant longtemps difficile la caractérisation sociale et statistique de l'exposition aux risques environnementaux, de l'accès à la nature et aux bénéfices des services urbains (Theys, 2007).

Si ces inégalités socio-environnementales ont été négligées sur les plans politique et scientifique (Collectif, 2023), elles tendent à gagner en importance au sein de la recherche et des instituts spécialisés. Ces dernières années, elles sont progressivement intégrées dans les réflexions et prises de décisions, influençant ainsi les politiques publiques (Crosemarie, 2015). Dans les Nord, plusieurs études mettent en lumière des inégalités en termes d'interaction des personnes ou des communautés avec l'environnement (Brulle et Pellow, 2006; Ganzleben et Kazmierczak, 2020; Pellow, 2000; Shao et al., 2021). Celles-ci peuvent être multifformes, allant de l'inégalité dans l'exposition aux impacts environnementaux, à l'accès aux ressources et aux avantages environnementaux, ou encore l'accès aux décisions relatives à la gestion des ressources naturelles (Éloi Laurent, 2015, 2023). Elles s'inscrivent dans un schéma complexe, où les inégalités sociales de revenus et de pouvoir contribuent à la dégradation de l'environnement, les classes favorisées ayant des impacts écologiques plus importants, tandis que les crises écologiques ont des effets sociaux différenciés en fonction du statut économique, aggravant des inégalités préexistantes et en créant de nouvelles.

En outre, les politiques publiques, en raison d'une approche souvent *top-down*, exacerbent ces inégalités, faisant parfois naître un sentiment d'injustice chez les personnes qui y sont le plus exposées. Cela soulève une question de justice et met en lumière la pertinence du terme de « justice socio-environnementale » (Collectif, 2023). C'est par exemple le cas lorsque les communautés locales sont déplacées à la suite de projets environnementaux, n'ayant pas été consultées en amont dans les processus décisionnels.

Ces injustices se déploient souvent sur des échelles géographiques variant du global au local, et inversement. Par exemple, au niveau local, la création d'espaces protégés ou des parcs naturels a certes amélioré la qualité de vie, mais a eu tendance à favoriser les habitants les plus riches par le biais du phénomène de « gentrification

écologique »² (Dooling, 2009). De même à l'échelle globale, les projets des Nords réservent souvent des territoires dans les Suds pour des activités écotouristiques ou s'approprient des terres et des ressources naturelles, y compris dans le contexte récent de projets liés aux énergies renouvelables. En réponse à l'urgence d'une transition énergétique bas carbone, l'énergie produite dans les Suds s'achemine aux Nords, comme le projet de centrales solaires "Morocco-UK Power" de la société britannique *Xlinks*. Ce projet vise à exploiter l'emplacement géographique stratégique du Maroc, près de 150 000 hectares de terres, pour exporter la production d'énergies renouvelables de manière exclusive vers l'Europe et répondre à 8 % de la demande d'électricité des ménages britanniques à l'horizon 2027 (*Xlinks*, 2023). Il suscite par conséquent des interrogations quant à la place des populations locales marocaines dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet ainsi que son impact sur les conditions d'accès et d'utilisation des terres et des ressources.

Ces politiques, influencées par les impératifs des conférences internationales sur le climat et des ODD, adoptent souvent une logique d'« exclusion » lorsqu'elles sont pensées indépendamment des populations locales et défavorisées. Elles ont pour conséquence de priver ces populations, comme les petits agriculteurs et les petits pêcheurs dans les Suds, de l'accès à des ressources essentielles pour leur subsistance, sans qu'elles ne bénéficient forcément des retombées en termes de développement local, social ou humain (Mbonda et Hawi, 2023).

De fait, la légitimité du développement durable s'est progressivement érodée ces dernières années, se révélant être une approche lacunaire permettant difficilement de répondre aux défis globaux contemporains et aux enjeux de justice (Bourg, 2012). Depuis 2015, une forme de désintérêt collectif semble s'être produit sur la scène internationale où : « [...] on est passé d'une époque où le développement durable était partout - dans les médias, les colloques scientifiques, le débat public, les processus de décision... - à une situation où il semble s'être effacé de la scène sociale... » (Theys, 2020). Ces critiques et limites d'ordres conceptuelles et opérationnelles des politiques de développement durable constituent les principaux déterminants de la réorientation vers des paradigmes alternatifs et paradoxalement plus exigeants.

1.3. De l'émergence de la transition juste dans le champ académique

Étymologiquement, le terme « transition » vient du latin *transitio*, et décrit le passage d'un état à un autre ; un changement progressif pour lequel le système d'arrivée diffère, parfois rompt, avec celui de départ (Éloi Laurent, 2023). Introduit par Rostow (1959) pour décrire les différentes étapes de développement des pays, son importance s'est accrue pendant la transition de l'ancien bloc de l'Est soviétique vers une économie

² Processus par lequel les initiatives de planification environnementale entraînent le déplacement ou l'exclusion des populations les plus vulnérables sur le plan économique et social, tout en promouvant une éthique environnementale. Voir (Dooling, 2009).

de marché. Également associé aux enjeux de soutenabilité depuis le rapport Meadows (1972), le terme a temporairement été supplanté par le concept de développement durable après le rapport Brundtland (1987). Il a toutefois regagné en importance depuis 2010 dans les débats politiques et scientifiques, à travers des notions telles que la transition écologique, la transition énergétique. En témoigne le changement de nom, en France, du ministère de l'Écologie et du Développement (2007-2017) en ministère de la Transition Écologique et Solidaire (2017-2022), suivi par celui du ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, accompagné d'un ministère de la Transition Énergétique.

En sciences sociales, depuis le début des années 2000 en Europe (Allemagne, Royaume-Uni et Pays-Bas), le champ de recherches dédié aux transitions soutenables a connu une croissance significative, marquée notamment par la création des revues internationales *Transitions studies* et *Sustainability transitions*. À la croisée de l'économie, la sociologie, l'écologie et la philosophie, ce champ d'étude s'est développé avec une intense activité de publication, des programmes d'enseignement et de nombreux ouvrages. Ces dernières années, leur programme de recherche s'est largement élargi, se diversifiant en termes de sujets et d'applications géographiques et approfondissant les problématiques théoriques et empiriques (Köhler et al., 2019). Les liens avec les multiples disciplines qui la composent se sont renforcés, ce qui rend ce champ pertinent pour l'émergence de nouvelles perspectives, approches et compréhensions des transformations majeures qu'induisent les transitions. Les *Transitions studies* explorent les interactions entre les diverses composantes de la soutenabilité, telles que la santé, les inégalités, la surconsommation, la biodiversité, les émissions de carbone, etc. Ainsi, si cette approche interdisciplinaire et systémique de la double crise sociale et écologique reste encore peu connue dans les cercles universitaires francophones (Audet, 2015), elle propose une nouvelle grille de lecture pour appréhender les enjeux contemporains de soutenabilité.

La transition juste s'inscrit dans le prolongement de ce domaine des *Transitions Studies* et ancre l'analyse économique contemporaine au croisement des questions sociales, environnementales et de justice. L'école de pensée qui s'y rattache vise à réunir les multiples approches de la justice, jusque-là souvent séparées voir opposées³. La reconnaissance académique de ce courant est relativement récente, émergeant à partir de 2010 (Morena et al., 2020), grâce aux contributions initiales des chercheurs australiens et sud-africains dans la littérature académique anglophone. Ces derniers accordent une grande importance aux questions d'emploi dans le secteur des énergies fossiles, notamment celui du charbon, au regard de la transition énergétique (Evans, 2007). Depuis la publication de deux ouvrages de référence (Swilling et Annecke, 2012; Morena et al., 2020), la transition juste est devenue une notion plurielle, progressivement pensée

³ En France, le mouvement des « gilets jaunes » a par exemple révélé l'importance d'intégrer les dimensions d'équité dans les instruments mis en place pour lutter contre les causes des crises écologiques. Ce mouvement illustre la notion d'« effort environnemental », selon laquelle la contribution de chacun à la réduction des maux écologiques peut être, proportionnellement aux ressources disponibles, plus ou moins lourde à porter. Voir (Collectif, 2023).

de manière globale et se déclinant en fonction des secteurs (transition industrielle, énergétique, agro-alimentaire, etc.). Il convient donc d'utiliser désormais le terme au pluriel.

Ces éléments de pensée suscitent depuis peu un intérêt croissant dans la littérature des Suds, laissant penser que les transitions justes représentent une conception alternative au développement durable. Par exemple, dans un récent rapport sur les besoins de renouveler la pensée économique en Afrique, les auteurs appellent à définir un programme panafricain de transition juste, en accord avec les valeurs et cultures africaines, axé sur la justice sociale et le progrès (Sokona et al., 2023). Cette vision semble incarner une renaissance des idées en matière de trajectoire pour parvenir à des économies soutenables, pleinement en phase avec les défis émergents et multiples qui touchent le continent. Elle offre un nouveau cadre d'analyse visant à mettre en place des politiques démocratiques proactives centrées sur la justice et l'humain, tout en internalisant les problématiques spécifiques et interdépendantes du continent, tels que les défis économiques liés à la pauvreté et à l'emploi, la gestion des ressources naturelles et les inégalités en matière de santé, d'éducation et d'accès à l'énergie.

L'Asie du Sud-Est est un autre exemple de l'intérêt des Suds vis-à-vis du concept. Berthe et al. (2022) note l'attention croissante portée à l'intersection entre la justice sociale et l'écologie en tant que domaine d'intervention politique (Berthe et al., 2022). Cela s'explique du fait de nombreuses communautés insulaires et des vastes zones côtières faisant de cette région l'une des plus exposées aux changements climatiques.

Section 2. Des origines sociales à l'institutionnalisation des transitions justes

Le concept de transition juste trouve son origine dans une alliance entre les mouvements syndicaux et écologistes américains au cours des années 1970, en réponse aux réglementations environnementales qui impactaient les travailleurs défavorisés et les minorités (Section 2.1.). Un état des lieux du concept met en lumière son évolution en un véritable objet de discours dans les textes, déclarations et accords internationaux et nationaux, situé au carrefour du développement durable et des objectifs internationaux de décarbonation (Section 2.2.). En rupture avec l'approche traditionnelle du développement durable, il ouvre la voie d'une économie politique centrée sur les enjeux de justice, condition essentielle pour assurer l'acceptabilité sociale des projets de transitions (Section 2.3.).

2.1. De la nature et des causes des transitions justes

Au tournant des années 1970, les mouvements syndicaux et ouvriers américains ont mis en lumière le fait que les réglementations environnementales liées à la pollution des industries fossiles affectaient principalement les travailleurs issus de communautés défavorisées. Tony Mazzocchi, figure écologiste et vice-président du syndicat des

travailleurs de l'énergie et de la chimie⁴, a été l'un des premiers à tenter d'apporter une réponse au débat opposant « emploi » et « environnement » en proposant une approche proactive visant à entériner la nécessité de créer des emplois plus respectueux de l'environnement, des « emplois verts », plutôt que de simplement compenser les emplois perdus. Les mouvements syndicaux et écologistes, dont les intérêts jusqu'alors différaient⁵, se sont rapidement unis derrière cette vision pour défendre une économie politique alternative et s'assurer que les transitions qui ont lieu dans certains secteurs soient socialement acceptées et surtout profitent aux travailleurs (Felli et Stevis, 2014).

En 1995, T. Mazzocchi et ses collègues proposent la création d'un *Superfund for Workers*, plus tard renommé le *Just-transition fund*, visant à soutenir socialement les travailleurs exposés à des produits chimiques toxiques ainsi que ceux mis au chômage en raison de l'impact environnemental de leur secteur d'activité (Leopold, 1995). Ce fonds va conduire peu après à la formation d'alliances syndicales et environnementales aux États-Unis (Eisenberg, 2018), telles que la *Just Transition Alliance (JTA)* en 1997. Toutefois, les stratégies de transition juste s'essouffent entre 1997 et 2009, en raison, d'une part, de la résistance de certains syndicats industriels ayant adopté une vision négative de la protection de l'environnement et, d'autre part, d'une tendance croissante au nationalisme américain privilégiant les intérêts économiques nationaux au détriment des implications sociales et environnementales locales (Felli et Stevis, 2014).

Ce n'est que depuis 2010 que les transitions justes font l'objet d'un regain d'intérêt, notamment grâce à la Confédération Syndicale Internationale (CSI) qui a largement diffusé et élargi le concept à l'échelle mondiale au regard des problématiques écologiques contemporaines. En amont de la COP15 à Copenhague, celle-ci s'allie avec des ONG en vue de mobiliser les syndicats de nombreux pays sur les enjeux sociaux du réchauffement climatique, soulignant l'urgence de remédier à la crise climatique sans imposer injustement de désavantages aux travailleurs et aux communautés locales défavorisées (Snell, 2020).

Cette initiative culmine avec l'adoption du concept par certaines agences et programmes des Nations Unies lors de la COP21. Les organisations syndicales internationales sont d'ailleurs aujourd'hui reconnues comme des parties prenantes importantes dans la Commission des Nations unies sur le développement durable, cherchant à donner une voix égale aux considérations sociales des transitions au même titre que les aspects économiques et environnementaux (Felli et Stevis, 2014).

En résumé, si depuis les années 1970 les appels aux transitions justes se sont souvent manifestés principalement dans le cadre de la défense syndicale des intérêts des travailleurs, ils sont désormais adoptés dans un sens plus large, généralement considérés comme de véritables « projets socio-écologiques », ce qui traduit une évolution notable dans la trajectoire du concept (Éloi Laurent, 2023).

⁴ Lire à ce sujet Morena et al. (2020).

⁵ Le terme *labor environmentalism* décrit cette convergence d'intérêts.

2.2. Des transitions justes dans les textes et discours internationaux

Le rôle crucial des syndicats du travail dans l'avènement des transitions justes se reflète dans la publication en 2015 des « Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous » par l'Organisation internationale du travail (OIT). Ce rapport soutient la création d'« emplois verts », et surtout enjoint à étendre l'approche des transitions justes aux enjeux socio-économiques plus larges, notamment en y incluant l'intérêt des communautés et des groupes défavorisés. L'objectif est d'harmoniser, à travers une concertation sociale, la transition écologique avec la justice sociale et le droit des travailleurs afin de favoriser l'acceptabilité et la faisabilité des politiques de transition.

La publication de ce rapport marque un tournant important car, en substance, la conception de l'OIT souligne l'importance de passer d'une conception de politiques passives, où l'on indemnise, voir compense, les travailleurs et les populations socialement impactés à des politiques proactives où ces derniers sont directement intégrés dans les processus de réflexion, comme préconisé à l'origine par T. Mazzocchi et ses collaborateurs. Les transitions justes combinent ainsi une logique de délibération et d'expression démocratique renouvelée à une démarche *bottom up*, partant des réalités et des mouvements sociaux pour aller vers les institutions. Comme le spécifie explicitement l'OIT, les transitions justes, à la différence de l'approche retenue par le développement durable, doivent être « conçues en fonction de la situation spécifique des pays, notamment de leur stade de développement, des secteurs économiques concernés, ainsi que du type et de la taille des entreprises. » (Organisation internationale du travail, 2015).

Ce rapport constitue le point de départ de la rapide traduction institutionnelle subséquente du concept. Quelques mois plus tard, lors de la COP 21, l'Accord de Paris s'en réfère dans son préambule et permet par conséquent d'inscrire le concept à l'intersection du cadre général du développement durable et des objectifs de décarbonation des économies. En signant l'accord, les États tiennent ainsi compte « des impératifs d'une transition juste pour la population active et de la création d'emplois décents et de qualité conformément aux priorités de développement définies au niveau national [...] » (UNFCCC, 2015). Toutefois, malgré la symbolique, le reste du texte ne s'étend pas sur la manière d'aborder ces dimensions de justice dans les politiques publiques.

Trois ans plus tard, à l'issue de la COP 24 en Pologne, 53 gouvernements et institutions politiques majeures signent la « Déclaration silésienne sur la solidarité et la transition juste »⁶ qui entérine la nécessité de tenir compte de la dimension sociale dans les politiques de transition. La déclaration met davantage l'accent sur les conséquences socio-économiques potentiellement négatives des mutations structurelles en cours et à venir et plaide pour que ces politiques soient mises en œuvre collectivement avec les populations concernées. Elle appelle donc à une transformation équitable et solidaire des

⁶ Voir (UNCC, 2018).

territoires et des secteurs industriels, en veillant notamment à ce que les personnes touchées soient activement impliquées dans le processus (Levai & Vallejo, 2016). Peu après, différentes directives institutionnelles sont établies en vue d'affirmer cette vision sociale, et surtout éviter que la notion ne soit simplement instrumentalisée dans les débats.

Au niveau européen, cela s'illustre par l'adoption du Pacte vert pour l'Europe en 2019 qui inclut un « Mécanisme pour une transition juste » dont l'un des piliers est le Fonds pour une transition juste (FTJ). Doté d'un budget de 17,5 milliards d'euros pour la période 2021-2027, il doit être réparti par la Commission européenne entre tous les États membres, en particulier entre les régions à forte intensité de carbone et celles où le secteur des combustibles fossiles est un employeur important. Ce fonds doit permettre de rendre socialement juste et acceptable la transition vers la neutralité carbone, en atténuant son impact socio-économique pour les régions de l'Union européenne (UE) les plus impactées, tout en évitant d'aggraver les inégalités régionales. Les États membres doivent élaborer des « plans territoriaux pour une transition juste » couvrant la période allant jusqu'en 2030. Six régions françaises - jugées comme ayant la plus forte intensité carbone - ont ainsi été éligibles à recevoir une aide financière du FTJ⁷, soulignant l'intention de la Commission d'adopter des mesures d'accompagnement social dans un contexte de multiplication des régulations environnementales.

Aux États-Unis, le *Green New Deal*, porté en 2019 par Alexandria Ocasio-Cortez et Ed Markey, émerge comme une réponse aux enjeux de justice posés par les futures stratégies américaines de développement soutenable. Ce projet de loi contient une série d'objectifs promouvant la prospérité économique et la justice sociale et tente de faire des politiques de transition un levier d'action à la fois contre la crise écologique mais aussi contre la crise sociale qui touche de manière disproportionnée les « communautés de première ligne et vulnérables »⁸ américaines (Ocasio-Cortez & Markey, 2019). Sans pour autant l'illustrer, les auteurs suggèrent que ceux qui rencontrent le moins de barrière dans le système actuel seront les principaux bénéficiaires de la stratégie américaine de décarbonation, tandis que les individus historiquement et structurellement défavorisés pourraient se retrouver dans une situation de vulnérabilité. Ainsi, le *Green New Deal* souligne que l'absence d'une perspective de justice sociale dans les politiques publiques risque de reproduire, voire aggraver, les problématiques socio-économiques actuelles. Si le projet n'a toutefois pas été adopté par le Sénat, en partie car il nécessitait un plan de dépenses considérables⁹, les réflexions et débats qu'il a suscités ont largement contribué à

⁷ On y compte l'Auvergne Rhône-Alpes, le Grand Est, les Hauts-de-France, la Normandie, le Pays de la Loire et le SUD-Paca.

⁸ Les auteurs du projet utilisent dans leur préambule cette dénomination pour désigner les peuples autochtones, les communautés de couleur, les communautés de migrants, les communautés désindustrialisées, les communautés rurales dépeuplées, les pauvres, les travailleurs à faible revenu, les femmes, les personnes âgées, les personnes sans logement, les personnes handicapées ainsi que les jeunes.

⁹ Le coût de la mise en œuvre a été estimé entre 51 000 et 93 000 milliards de dollars selon plusieurs évaluations, elles même fonction du positionnement politique vis-à-vis du projet de loi. Cette large fourchette des coûts est souvent reprise dans les articles médiatiques américains.

multiplier l'utilisation du cadre de la transition juste. Depuis, d'autres projets de loi s'inscrivant dans la logique du *Green New Deal* ont émergé au niveau de certaines villes des États-Unis¹⁰, portant sur des secteurs spécifiques tels que l'éducation, le logement et les municipalités (Feffer, 2022).

En 2021, la COP 26, débouche sur la cosignature d'une Déclaration sur « la transition internationale juste » par plusieurs gouvernements et chefs d'État¹¹. Au-delà du thème traditionnel de l'accompagnement des travailleurs dans la transition vers des emplois verts, il se dégage de cette COP l'objectif d'intégrer l'ensemble des travailleurs – indépendamment de leur secteur d'activité – dans une stratégie économique plus globale (Éloi Laurent, 2021), remettant en question les modèles de croissance considérés comme insoutenables, tant sur le plan écologique que sociale.

L'année suivante, la transition juste fait figure d'objet de discours pour tenter de redéfinir les relations Nord-Sud dans les négociations climatiques internationales. La COP 27 de Charm el-Cheikh a révélé l'effort collectif des Suds pour faire entendre leur voix sur les questions de justice climatique, notamment en appelant à l'établissement et la mise en œuvre d'un fonds sur les pertes et dommages, financé par les pays riches¹². L'argument repose sur le fait que les effets des changements climatiques sont inégalement répartis dans le monde et ont des impacts disproportionnés sur les pays en développement, les petits États insulaires en développement (PIED), les pays les moins avancés (PMA), ainsi que les communautés les plus vulnérables sur le plan socio-économique. Ces derniers sont pourtant historiquement les moins responsables des émissions mondiales cumulées de GES depuis le début de l'ère industrielle¹³ (Jattansingh, 2024).

Pour les Suds, cette responsabilité climatique des économies avancées induit une dette morale qui devrait être compensée par un financement pour leur permettre d'investir dans des politiques d'atténuation climatique et de développement soutenable. C'est pourquoi, lors de cette même COP 27, l'ancien Président sénégalais Macky Sall avait souligné la nécessité d'un soutien technologique et financier des Nord pour prioriser le développement économique de l'Afrique avant d'envisager des politiques

¹⁰ C'est par exemple le cas du projet de loi *Green New Deal for Cities Act*, qui proposait d'allouer 1 000 milliards de dollars pour la reconstruction des villes en infrastructures plus durables et pour la compensation d'injustices environnementales historiques. Bien que ce projet de loi visait à transformer le modèle économique américain, il a été bloqué par les mêmes arguments et critiques que le *Green New Deal*, principalement en raison des dépenses qu'il implique pour le gouvernement.

¹¹ Dont la France, l'Italie, le Royaume-Uni, les États-Unis ainsi que les membres de la Commission européenne. Voir (UNCC, 2021).

¹² Ce discours avait déjà été porté par un « mouvement social transnational » en faveur d'une justice climatique intra et intergénérationnelle (Bourban, 2018), orchestré par la société civile internationale. Ce mouvement exerce une influence de plus en plus marquée sur les négociations climatiques, laissant apparaître l'objectif de faire entendre les voix des populations vulnérables actuelles et futures, la reconnaissance et le respect de leurs droits, ainsi que leur participation aux sommets internationaux sur le climat.

¹³ À titre d'exemple, l'Afrique est l'un des continents les plus vulnérables aux effets du réchauffement climatique tandis que les nations africaines ont contribué à moins de 4 % des émissions mondiales cumulées de GES depuis le 19^{ème} siècle (Sokona et al., 2023).

environnementales contraignantes pour les Suds. Une position partagée par de nombreux États africains, estimant injuste d'être contraints par des objectifs internationaux de décarbonation qui pourraient compromettre leur développement, notamment en ce qui concerne l'accès à l'énergie dans une logique de mix énergétique. De nombreux Présidents africains lors des récentes COP 27 et 28, qui, s'exprimant au nom de l'Union africaine, ont souligné le besoin d'une transition juste pour les Suds, insistant sur le fait que les décisions climatiques et écologiques prises par les NordS ne doivent pas entraver le développement économique des pays africains. C'est également une posture qu'adopte le Président de la République du Kenya, William S. Ruto, en tant que Président du Comité des chefs d'État et de gouvernement africain sur le changement climatique (Sokona et al., 2023).

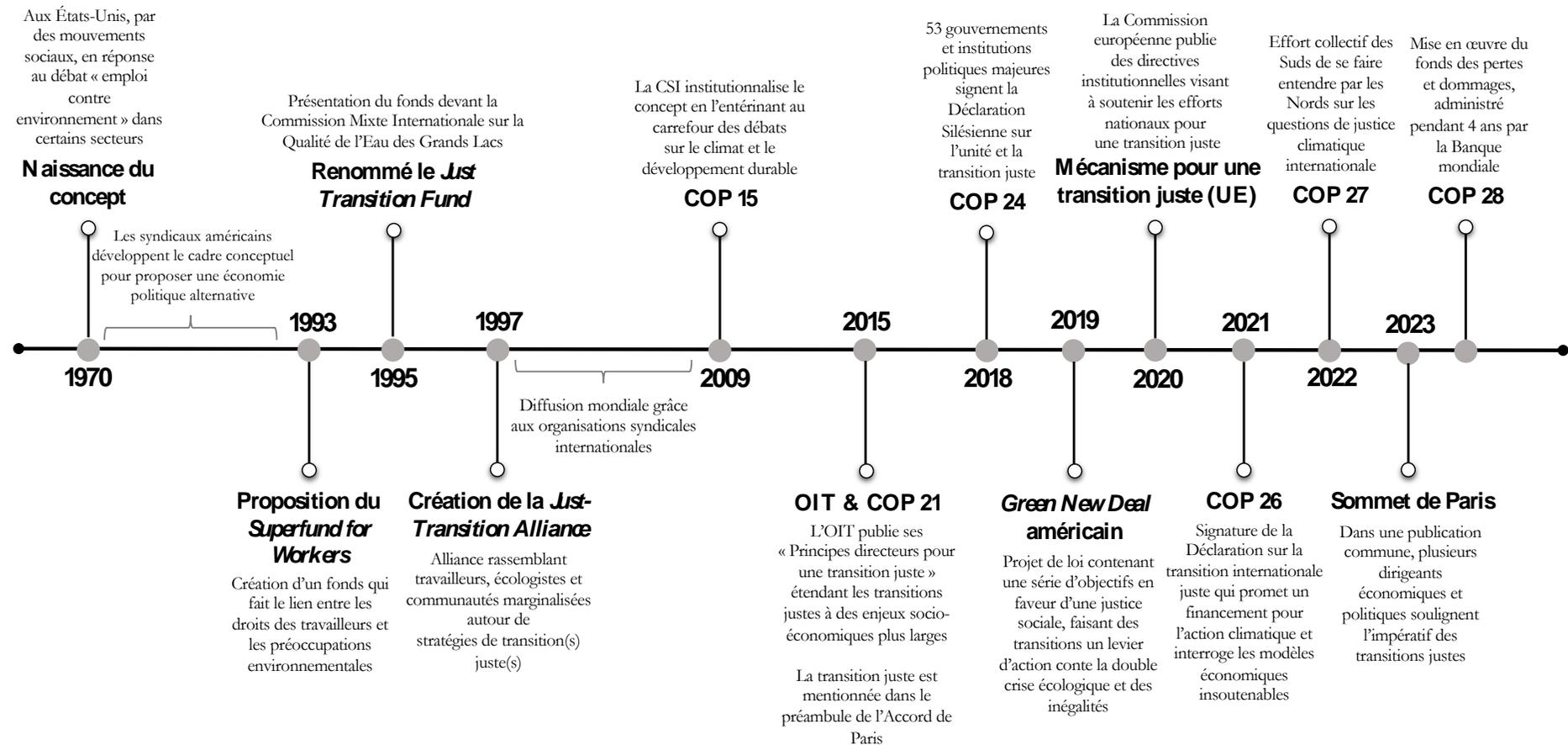
Si à l'issue de la récente COP 28 à Dubaï, il a été convenu que la Banque mondiale administrerait l'opérationnalisation du fonds de pertes et dommages pendant une période transitoire de quatre ans, cette décision a fait l'objet d'opposition et de réserve de la part des Suds (Vanhala, 2023). Cette posture traduit une perte de légitimité de cette institution, et plus largement des institutions du consensus de Washington. Même si les Suds ont perdu sur ce point, leur demande témoigne d'une prise de position en rupture avec l'héritage libéral qui a inspiré l'institutionnalisation et l'opérationnalisation du développement durable¹⁴.

Enfin, le récent Sommet de Paris pour un Nouveau Pacte Financier Mondial de juin 2023 a donné lieu à une déclaration commune, dans lequel des dirigeants économiques et politiques NordS-Suds ont souligné que les transitions justes sont un facteur important de réduction de la pauvreté et de soutien à un développement soutenable inclusif : « Nous devons faire des transitions justes et solidaires une priorité afin que les populations pauvres et les plus vulnérables puissent en tirer pleinement parti, sans avoir à en supporter le coût de manière disproportionnée. » (Macron et al, 2023).

Cette analyse des textes institutionnelles et de la littérature académique permet de retracer la trajectoire du concept de transition juste en trois phases distinctes (**Figure 1**) : (i) la naissance du concept et sa diffusion au sein des milieux syndicalistes et écologistes américains (1970 - 1997), (ii) la période de diffusion et de mondialisation au sein des débats internationaux sur le climat et le développement durable (2001 - 2013), puis (iii) son institutionnalisation avec des déclinaisons en projets (depuis 2015).

¹⁴ Lors d'une audition sur les nouvelles approches du développement le 28 février 2024 devant la Commission des affaires étrangères, l'économiste Esther Duflo a souligné que la gestion de ce fonds par la Banque mondiale a été un point de désaccord majeur entre les NordS et les Suds. Les pays en développement étaient plutôt en faveur d'une gestion juste des fonds à allouer, autrement dit sous la forme d'une coopération intergouvernementale NordS-Suds, contribuant ainsi à rééquilibrer des relations historiquement déséquilibrées en termes de pouvoir.

Figure 1. Trajectoire du concept de transition juste



2.3. Vers une économie politique alternative juste ?

Les transitions justes occupent aujourd'hui une place centrale dans les discours et textes nationaux et internationaux. Désormais pluriel, le concept est abordé dans divers cadres de discussion, ouvrant des pistes de réflexion intéressantes pour construire une économie politique alternative qui vise à induire des bouleversements en faveur de la justice sociale, environnementale et climatique.

Elles mettent en lumière les rapports de force, de pouvoir et parfois de domination qui sont au cœur des projets et stratégies de transition vers des économies décarbonées. Cette lecture, souvent occultée dans le paradigme du développement durable, permet de révéler la fabrique et l'interrelation des injustices, des préjugés et des inégalités socio-environnementales et climatiques. Ces facteurs sont généralement à l'origine du ressentiment des populations envers les politiques de transition, et probablement plus largement, envers les politiques publiques. Les transitions justes permettent alors d'aborder un prisme contextualisé des conflits et tensions sociales qu'elles visent à éviter. De cette façon, nous pouvons comprendre comment les processus de transition peuvent être conçus et adaptés à des contextes spécifiques de manière à minimiser les contestations et à garantir l'acceptabilité sociale des transformations à venir.

Le champ académique, en plein essor aux Nordes comme aux Suds, ainsi que les différents courants de pensée sur les transitions justes, démontrent l'intention de construire un dialogue pluridisciplinaire (théorique et empirique). Et, sur le terrain, de mettre en dialogue l'ensemble des parties prenantes. Ces regards croisés interrogent la pertinence d'une solidarité internationale face aux défis globaux tels que les changements climatiques. À la lumière des enjeux de justice que soulève l'impératif d'une transition mondiale vers des économies décarbonées, ne devrions-nous pas aborder cette question comme un défi commun, plutôt qu'un ensemble de défis séparés, en articulant les approches de manière multiscalaire ?

À considérer la manière dont les transitions justes sont de plus en plus employées sur la scène internationale, elles se veulent un moyen de rééquilibrer les relations dans l'exploitation des ressources. D'une part, elles visent à prévenir les dommages environnementaux de futurs projets, et d'autre part, à garantir que les retombées profitent aux populations locales. Selon Sokona et al. (2023) de simples projets extractifs, initialement conçus selon un modèle de développement colonial d'extraction des ressources, pourraient être transformés en véritable leviers de développement. Pour un nombre croissant d'acteurs politiques, institutionnels et intellectuels des Suds, la question du droit au développement local de leurs ressources gazières et pétrolières est d'une importance centrale. Ces derniers jugent que les émissions de gaz à effet de serre doivent être considérées comme un problème de stock plutôt que de flux, car certains pays, du fait de la prise en compte de facteurs historiques, nécessitent un traitement différencié

dans les négociations climatiques internationales. Les objectifs internationaux de réduction des émissions ont des coûts disproportionnés, surtout pour des pays confrontés à des défis de pauvreté, de sous-développement et d'adaptation aux changements climatiques (Milanovic, 2024).

Dans le cadre des transitions justes, le droit au développement revendiqué par les Suds apparaît intimement liée aux défis mondiaux de la transition énergétique et du développement soutenable. Cette interconnexion est particulièrement manifeste dans l'interdépendance matérielle qui caractérise les deux pôles pour le développement des technologies bas carbone. Par exemple, le déploiement à grande échelle des énergies renouvelables repose largement sur des stratégies d'extraction qui ont lieu dans les Suds (Pitron, 2020). Dans cette perspective, la prise de position des Suds sur gouvernance des projets d'exploitation et d'extraction des ressources souligne de plus en plus une rupture dans les relations Nords-Suds, remettant en question des rapports de force historiquement déséquilibrés. C'est précisément la nature extractive des pratiques d'exploitation, directement héritées des relations coloniales, qui est appelée à être renouvelée (Mbembe et al., 2022). Une nature extractiviste qui s'illustre par la manière dont les multinationales étrangères exploitent les ressources naturelles d'un territoire sans s'engager significativement pour le développement et le bien-être local. Elles n'opèrent ni une juste distribution des bénéfices économiques, ni une transparence ou une participation significative de la part des parties prenantes locales. Ces multinationales bénéficient par ailleurs d'avantages fiscaux limitant également les retombées en termes de redistribution des richesses, de services publics ou sociaux.

Ces pratiques constituent le cœur du colonialisme extractif et contrastent fortement avec la vision qu'entend prôner une transition juste vers des économies décarbonées. Dans ce sens, l'inclusion de la perspective de justice vise à rééquilibrer les rapports de force existants entre les États et les sociétés étrangères, ainsi qu'entre les acteurs régionaux et locaux au sein d'un pays, en favorisant l'élaboration de politiques inclusives qui privilégient le contenu local et soutiennent l'Initiative internationale pour la transparence des industries extractives (ITIE)¹⁵. Mais, il s'agit également de rompre avec la logique qui se limite souvent à des mesures symboliques, telles que l'inclusion dans les projets des quotas minimaux, souvent d'emplois non qualifiés, pour les habitants locaux. Le nouveau Président sénégalais, Bassirou Diomaye Faye, a souligné cette priorité en annonçant son intention de renégocier les contrats miniers, pétroliers et gaziers signés sous l'ancien pouvoir, afin d'assurer davantage de bénéfices pour les populations locales ainsi qu'en initiant parallèlement un audit de ce secteur.

Ces derniers s'approprient de manière croissante la notion de justice climatique internationale afin de souligner leur marginalisation dans les débats et décisions

¹⁵ L'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) est une norme internationale qui vise à améliorer la transparence et la responsabilité dans la gestion des ressources naturelles, en particulier dans le secteur pétrolier, gazier et minier. Elle exige la divulgation des transactions financières entre entreprises extractives et gouvernements, ainsi que la publication de rapports sur les revenus générés.

internationales, ainsi que pour dénoncer l'imposition unilatérale de normes et d'objectifs climatiques. Leur prise de parole apparaît alors de plus en plus tranchée, et se veut en confrontation directe avec celle des Nord dans les accords sur la définition des trajectoires et des pratiques en matière de lutte contre les changements climatiques.

Toutefois, dans une course effrénée à l'avantage compétitif des énergies renouvelables, il est légitime de se demander si ces prises de position autour du caractère juste des transitions sont suivies par des actes politiques concrets. En effet, dans de nombreux pays des Suds, les structures de pouvoir locales et régionales tendent encore à faciliter des pratiques extractivistes des ressources énergétiques renouvelables, où les violations des droits humains et les préjudices sont fréquents (FOEI, 2023). Ces pratiques se manifestent souvent par un accaparement des terres, s'inscrivant dans la continuité directe d'une logique d'exclusion qui, encore aujourd'hui, semble caractériser la conception et la mise en œuvre des projets de développement durable. De ce fait, bien que sur le plan théorique et discursif, les transitions justes marquent une rupture avec l'approche traditionnelle du développement durable, dans la pratique, la dimension de justice des projets de transition énergétique est encore occultée.

Cela nous conduit à nous interroger sur la complexité de la notion de justice dans le contexte des transitions énergétiques, ouvrant des pistes de réflexion sur ses différentes dimensions et modalités. Tout d'abord, une justice distributive, qui interroge la répartition équitable des bénéfices et des coûts parmi les individus et les communautés. Ensuite, une justice procédurale, qui soulève la question de l'équité dans la participation aux processus décisionnels des projets et des politiques publiques. Enfin, une forme de justice corrective qui cherche à rectifier les injustices passées et à compenser les préjudices subis¹⁶.

Cela nous amène à poser la question de la soutenabilité inhérente à nos modèles de production, de consommation, d'extraction, d'exploitation et même de délibération démocratique. Donc à repenser la gouvernance du climat, à l'échelle internationale, régionale, nationale ou locale, car il apparaît indéniable que les projets de développement soutenable sont de plus en plus évalués et débattus à l'aune de critères de justice. En effet, il semble de plus en plus probable que l'absence de considération pour les questions de justice conduise à des conflits potentiels, voire à l'arrêt de la plupart de ces projets. En ce sens, les transitions justes représentent des leviers de changement véritable, et les critères de justice apparaissent comme une condition *sine qua non* pour assurer l'acceptabilité sociale des transitions vers des économies décarbonées.

Le mouvement des « gilets jaunes » ou le cas plus récent de la « crise des agriculteurs/ révolte des tracteurs » en France illustrent de manière frappante ces enjeux. La décision du gouvernement d'augmenter progressivement les taxes sur le gazole non routier (GNR) a été perçue comme une forme de fiscalité environnementale punitive

¹⁶ Voir Collectif (2023) pour une définition plus précise des critères de justice sociale et environnementale.

pour les agriculteurs¹⁷. Cette mesure, déclencheur de leur colère, intervient dans un contexte déjà tendu marqué par la chute des prix des denrées agricoles. Elle exacerbe les défis économiques auxquels les agriculteurs français sont confrontés, tels que la pauvreté, l'augmentation des coûts de production (énergie, eau, matériel et semences) et la concurrence étrangère liées à la géopolitique (guerre en Ukraine). Cet épisode, souvent réduit à une simple protestation contre les normes environnementales, met fondamentalement en lumière l'impératif de prendre en considération les préoccupations de justice sociale et économique dans la formulation et l'application des mesures environnementales.

Dans certains cas, l'inclusion d'une perspective de justice peut aussi conduire à la décision de renoncer à des projets de soutenabilité, tels que l'exploitation de ressources minières et renouvelables, même si cela semble contrarier des objectifs économiques à court terme. En effet, malgré l'utilisation de la boîte à outils pour l'opérationnalisation du développement soutenable, il peut apparaître légitime de juger les coûts trop élevés. Ces coûts comprennent non seulement les compensations financières et les promesses d'emploi, mais aussi la répartition équitable des bénéfices économiques, les coûts sociaux, les dynamiques de pouvoir et les conséquences environnementales irréversibles.

CONCLUSION

Au cours des dernières décennies, le modèle dominant du développement durable a sans conteste façonné les politiques environnementales à l'échelle mondiale. Toutefois, son incapacité à intégrer les enjeux sociaux, écologiques, voire démocratiques du XXI^{ème} siècle, impose de repenser les approches et d'adopter de nouveaux cadres. Dans ce contexte, les transitions justes émergent comme une conception alternative, offrant de nouveaux récits en matière de soutenabilité.

En raisonnant à l'avantage des populations et des communautés défavorisées, le modèle des transitions justes s'attaque aux causes des injustices sociaux-écologiques pour les corriger à la racine plutôt que de simplement les compenser a posteriori. Malgré leur montée en puissance depuis 2015 dans les sphères académiques, politiques, et institutionnelles, la mise en œuvre des transitions justes en est encore à ses débuts. Par conséquent, l'évaluation des politiques de transitions justes, sur la base de projets situés tant aux Nord qu'aux Suds, ouvre de vastes horizons pour la recherche future.

À mesure que la pression pour décarboner nos économies et respecter l'agenda 2030 des ODD s'intensifie, la mise en œuvre, ou non, des transitions justes jouera un rôle déterminant dans la résolution ou l'aggravation des tensions et conflits sociaux potentiels liés à ces défis. La question se pose alors de savoir si ces discours seront nécessairement en phase avec la réalité des compromis et des arbitrages internationaux, nationaux et locaux nécessaires à la mise en œuvre d'une transition vers des économies décarbonées.

¹⁷ L'objectif du gouvernement français était de réduire l'écart fiscal entre les agriculteurs et les automobilistes, cet écart se situant à quelques centimes d'euros.

L'inclusion croissante des transitions justes dans les instruments et cadres législatifs nationaux et internationaux traduit un moment de bascule entre les discours et leur intégration concrète dans les politiques publiques, appelant à un renouveau institutionnel qui rende possible une modification des schémas historiques de domination Nords-Suds ainsi que des logiques axées sur le profit à court terme à l'échelle des États et des entreprises.

Bibliographie

- Aknin, A., Géronimi, V., Schembri, P., Froger, G., & Méral, P. (2002). Environnement et développement. Quelques réflexions autour du concept de « développement durable ». In J.-Y. Martin (Éd.), *Développement durable ?* (p. 51- 71). IRD Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.6771>
- Audet, R. (2015). Le champ des sustainability transitions : Origines, analyses et pratiques de recherche. *Cahiers de recherche sociologique*, 58, 73- 93. <https://doi.org/10.7202/1036207ar>
- Berthe, A., P. Turquet. & T. Huynh (2022). Just transition in Southeast Asia: Exploring the links between social protection and environmental policies. *AFD Research Papers*, , 1-44. <https://www.cairn-int.info/journal--2022-225-page-1.htm>.
- Bourban, M. (2018). Chapitre 6. L'appel de la société civile. In *Penser la justice climatique* (p. 329- 360). Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/penser-la-justice-climatique--9782130795650-p-329.htm>
- Bourg, D. (2012). Transition écologique, plutôt que développement durable. Entretien avec. *Vraiment durable*, 1(1), 77- 96. <https://doi.org/10.3917/vdur.001.0077>
- Bulle, R. J., & Pellow, D. N. (2006). Environmental justice: Human health and environmental inequalities. *Annu. Rev. Public Health*, 27, 103- 124.
- Chancel, L. (2022). *Insoutenables inégalités—Pour une justice sociale et environnementale*. Petits matins.
- Cornut, P., Bauler, T., & Zaccà, E. (Éds.). (2007). *Environnement et inégalités sociales*. Editions de l'Université de Bruxelles. <https://library.oapen.org/handle/20.500.12657/24358>
- Crosemarie, P. (2015). Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques. L'avis rendu par le Conseil économique, social et environnemental (CESE). *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 79(3), 26- 30. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/re1.079.0026>
- Dooling, S. (2009). Ecological gentrification: A research agenda exploring justice in the city. *International Journal of Urban and Regional Research*, 33(3), 621- 639.
- Eisenberg, A. M. (2018). Just transitions. *S. Cal. L. Rev.*, 92, 273.
- Emmanuel Macron, Mia Amor Mottley, Luiz Inácio Lula da Silva, Ursula von der Leyen, Charles Michel, Olaf Scholz, Fumio Kishida, William Ruto, Macky Sall, Cyril Ramaphosa, Mohamed bin Zayed Al Nahyan, Rishi Sunak, Joseph Biden Jr. (2023, juin 20). Une transition écologique qui ne laisse personne de côté. *Project Syndicate*. <https://www.project-syndicate.org/commentary/formula-for-green-transition-that-benefits-all-by-emmanuel-macron-et-al-2023-06/french>

- Evans, G. (2007). A just transition from coal to renewable energy in the Hunter Valley of New South Wales, Australia. *International journal of environment, workplace, and employment*, 3(3- 4), 175- 194.
- Feffer, J. (2022, mai 5). *What Remains of the U.S. Green New Deal?* - FPIF. Foreign Policy In Focus. <https://fpif.org/what-remains-of-the-u-s-green-new-deal/>
- Felli, R., & Stevis, D. (2014). La stratégie syndicale d'une « transition juste » vers une économie durable. *Mouvements*, 80(4), 111- 118. <https://doi.org/10.3917/mouv.080.0111>
- Figuière, C., Boidin, B., & Diemer, A. (2018). *Économie politique du développement durable*. De Boeck Supérieur.
- FOEI (2023) *Renewable energy & land use - barriers to just transition in the Global South*, Friends of the Earth International. Netherlands.
- Ganzleben, C., & Kazmierczak, A. (2020). Leaving no one behind—understanding environmental inequality in Europe. *Environmental Health*, 19(1), 1- 7.
- Grossman, G. M., & Krueger, A. B. (1991). *Environmental impacts of a North American free trade agreement*. National Bureau of economic research Cambridge, Mass., USA.
- Jattansingh, S. (2024) Climate justice and loss and damage: Perspectives from the global south, Issue Green Development Finance? From Climate Crisis to Global Justice, p. 8). Climate Analytics. https://ca1-clm.edcdn.com/TeilI_Artikel2-Jattansingh.pdf?v=1710145536
- Köhler, J., Geels, F. W., Kern, F., Markard, J., Onsongo, E., Wiczorek, A., Alkemade, F., Avelino, F., Bergek, A., Boons, F., Fünfschilling, L., Hess, D., Holtz, G., Hyysalo, S., Jenkins, K., Kivimaa, P., Martiskainen, M., McMeekin, A., Mühlemeier, M. S., ... Wells, P. (2019). An agenda for sustainability transitions research: State of the art and future directions. *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 31, 1- 32. <https://doi.org/10.1016/j.eist.2019.01.004>
- Kuznets, S. (1955). Economic Growth and Income Inequality. *The American Economic Review*, 1- 28.
- Larrère, C. (2009). La justice environnementale. *Multitudes*, 36(2), 156- 162.
- Laurent, É. (2015). La social-écologie : Une perspective théorique et empirique. *Revue française des affaires sociales*, 1, 125- 143.
- Laurent, É. (2021, novembre 10). COP 26 : Les exigences de la transition juste. *le blog*. <https://www.ofce.sciences-po.fr/blog/cop-26-les-exigences-de-la-transition-juste/>
- Laurent, É. (2023). *Économie pour le XXIe siècle : Manuel des transitions justes*. La Découverte.
- Levaï David & Vallejo Lola. (2016, septembre 1). Déclaration de Silésie sur la transition juste— La transition doit s'accélérer et permettre d'anticiper des reconversions nécessaires. *IDDRI*. <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/declaration-de-silesie-sur-la-transition-juste-la>
- Majekolagbe, A. (2023). Just Transition as Wellbeing: A Capability Approach Framing. *Available at SSRN 4539457*. https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=4539457
- Mbondia, E., & Hawi, R. (2023). Concilier justice sociale, environnementale et climatique. Sen et Rawls. *ECONOMICS AND COMMON GOODS*, 25.
- Milanovic Branko. (2024, avril 12). Should poor countries remain poor? *Global Policy Journal*. <https://www.globalpolicyjournal.com/blog/12/04/2024/should-poor-countries-remain-poor>

- Morena, E., Krause, D., & Stevis, D. (Eds.). (2020). *Just Transitions: Social Justice in the Shift Towards a Low-Carbon World*. Pluto Press. <https://doi.org/10.2307/j.ctvs09qrx>
- Morocco-UK Power Project. (2023). *Xlinks*. Consulté 8 avril 2024, à l'adresse <https://xlinks.co/morocco-uk-power-project/>
- Ocasio-Cortez, A., & Markey, E. (2019). Green New Deal. *116th Congress*. Available at: <https://www.congress.gov/116/bills/bres109/BILLS-116bres109ib.pdf>.
- Organisation internationale du travail. (2015). *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*.
- Panayotou, T. (1993). *Empirical tests and policy analysis of environmental degradation at different stages of economic development*.
- Pellow, D. N. (2000). Environmental inequality formation: Toward a theory of environmental injustice. *American behavioral scientist*, 43(4), 581- 601.
- Pitron, G. (2020). *The Rare Metals War: the dark side of clean energy and digital technologies*. Scribe Publications.
- Piketty, T. (2006). The Kuznets curve: Yesterday and tomorrow. *Understanding poverty*, 63- 72.
- Rioux, R., Kodjo-grandvaux, S., & Mbembe, A. (2022). *Pour un monde en commun : Regards croisés entre l'Afrique et l'Europe*. Actes Sud Nature.
- Rostow, W. W. (1959). The Stages of Economic Growth. *The Economic History Review*, 12(1), 1- 16. <https://doi.org/10.2307/2591077>
- Sen, A. (2022). *Citoyen du monde* (Odile Jacob). https://www.google.fr/books/edition/Citoyen_du_monde/H_2GEAAAQBAJ?hl=fr&gbpv=0&bshw=rime/1
- Shao, S., Liu, L., & Tian, Z. (2021). Does the environmental inequality matter? A literature review. *Environmental Geochemistry and Health*, 1- 24.
- Snell, D. (2020). Just transitions solutions and challenges in a neoliberal and carbon-intensive economy. In *Just Transitions : Social Justice in the Shift towards a Low-Carbon World* (p. 198- 218). Pluto Press (UK). <https://researchrepository.rmit.edu.au/esploro/outputs/bookChapter/Just-transitions-solutions-and-challenges-in-a-neoliberal-and-carbon-intensive-economy/9921970147601341>
- Sokona Youba, Mulugetta Yacob, Tesfamichael Meron, Kaboub Fadhel, Hällström Niclas, Stilwell Matthew, Adow Mohamed, & Besaans Colin. (2023). *Transition juste : Une vision pour le climat, l'énergie et le développement de l'Afrique*. (p. 92). Independent Expert Group on Just Transition and Development. https://justtransitionafrica.org/wp-content/uploads/2023/05/Just-Transition-Afrique_FR_single-pages.pdf
- Swilling, M., & Annecke, E. (2012). *Just transitions: Explorations of sustainability in an unfair world*. Juta and Company (Pty) Ltd.
- Theys, J. (2007). Pourquoi les préoccupations sociales et environnementales s'ignorent-elles mutuellement ? Un essai d'interprétation à partir du thème des inégalités écologiques. *Environnement et inégalités sociales*, 24- 35.
- Theys, J. (2020). Le développement durable face à sa crise : Un concept menacé, sous-exploité ou dépassé ? *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie, Vol. 11, n°2*, Article Vol. 11, n°2. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.17468>

- UNFCCC. (2015). *Accord de Paris*.
<https://unfccc.int/process/conferences/pastconferences/paris-climate-change-conference-november-2015/paris-agreement>
- United Nations Climate Change Conference. (2018). *Solidarity and Just Transition Silesia Declaration—COP24*.
<https://www.ioeemp.org/index.php?eID=dumpFile&t=f&f=134978&token=91237abd5b4e38c1e7c2e4364b2b8e7095d8e0fd>
- United Nations Climate Change Conference. (2021). *Supporting the conditions for a just transition internationally*.
<https://webarchive.nationalarchives.gov.uk/ukgwa/20230401054904/https://ukcop26.org/supporting-the-conditions-for-a-just-transition-internationally/>
- Vanhala, L. (2023, novembre 23). *COP28 : Un an après la percée sur les « pertes et dommages » en Egypte, pays riches et pays pauvres toujours divisés*. The Conversation.
<http://theconversation.com/cop28-un-an-apres-la-percee-sur-les-pertes-et-dommages-en-egypte-pays-riches-et-pays-pauvres-toujours-divises-218445>
- Victor, P. A. (2018). *Managing without Growth, Second Edition: Slower by Design, not Disaster*. Edward Elgar Publishing.
- Vivien, F.-D. (2007). *Le développement soutenable*. La Découverte ; Cairn.info.
<https://www.cairn.info/le-developpement-soutenable--9782707139023.htm>